Suppression du feu de circulation de la rue du Gros-Horloge dès mercredi 25 août 2021

A partir du mercredi 25 aou?t 2021, le feu tricolore situe? a? l'intersection des rues Jeanne d'Arc et du Gros-Horloge est supprime? a? titre expe?rimental. Un passage pie?ton en bandes blanches a e?te? mis en place et un panneau lumineux clignotant installe?.

La Me?tropole Rouen Normandie entend ainsi poursuivre l'apaisement de la circulation en centre-ville. Priorite? est donc laisse?e aux pie?tons traversant la rue Jeanne d'Arc.

Mise en place par la Me?tropole Rouen Normandie, cette expe?rimentation mene?e sur plusieurs mois s'inscrit dans une volonte? de re?ame?nager la rue Jeanne d'Arc, afin de poursuivre l'apaisement de la circulation au cœur de Rouen.

Elle devrait permettre de faire ralentir les automobilistes, les chauffeurs livreurs et les conducteurs de deux-roues a? l'approche du carrefour, de de?congestionner le trafic routier et de supprimer la dure?e d'attente des pie?tons qui souhaitent traverser. L'objectif est de mieux relier les deux plateaux pie?tonniers de part et d'autre de la rue Jeanne d'Arc.

Pie?tons qui sont de plus en plus nombreux en ville, gra?ce au programme de re?novation urbaine Cœur de me?tropole entrepris ces dernie?res anne?es, qui a rendu aux de?placements doux l'ensemble des quartiers tre?s anime?s du Vieux-Marche? et de Palais de Justice/Cathe?drale.

De?ja? classe?e en zone 30 afin d'y re?duire la vitesse et de permettre a? toutes et a? tous, notamment aux plus vulne?rables, d'utiliser l'espace public en toute se?curite?, l'objectif est de transformer a? terme la rue Jeanne d'Arc en zone de rencontre.

Une zone de rencontre est une section de voies en agglome?ration constituant une zone affecte?e a? la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les pie?tons sont autorise?s a? circuler sur la chausse?e sans y stationner et be?ne?ficient de la priorite? sur les ve?hicules. La vitesse des ve?hicules y est limite?e a? 20 km/h. La re?gle ge?ne?rale est la circulation a? double sens des cyclistes (double sens cyclables ge?ne?ralise?s).

Enfin, il faut rappeler que la circulation des deux roues motorise?es est interdite dans l'ensemble du plateau pie?tonnier, rive gauche et rive droite.

La Me?tropole Rouen Normandie poursuit son action pour permettre une mobilite? durable adapte?e aux besoins de tous les utilisateurs de l'espace public et dans le respect de chacun.

CP MRN Suppression du feu de circulation de la rue du Gros-Horloge de?s mercredi 25 aou?t 2021 250821.pdf